

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande
Code du produit	: B90020
Type de produit	: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides), Détergent
Groupe de produits	: Produit fini

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Réservé à un usage professionnel.
Utilisation de la substance/mélange	: Détergent désodorisant avec agents bactéricides pour diverses surfaces.
Utilisation de la substance/mélange	: Désodorisant Détergent.
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Produits biocides

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

THOUY
7 rue Georges Charpak
ZA Le Causse 81290 - Labruguière
FRANCE
T +33 (0)5 63 62 70 33
contact@thouy.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N°ORFILA : 01 45 42 59 59

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables Non classé	
Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1 H400
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, H411
catégorie 2
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

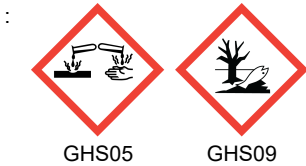
Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Contient : Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride

Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P391 - Recueillir le produit répandu.

Phrases EUH : EUH208 - Contient LINALOOL(78-70-6). Peut produire une réaction allergique.
CAMPHOR (CAS n° 76-22-2/464-48-2/464-49-3/21368-68-3).
Linalool (N° CAS : 78-70-6).
LINALYL ACETATE (n°CAS: 115-95-7).
TERPINEOL (CAS n° 586-81-2/8000-41-7/98-55-5/10482-56-1/138-87-4).
LAVANDULA OIL/EXTRACT (CAS n° 91722-69-9/93455-97-1/92623-76-2/90063-37-9/84776-65-8/93455-96-0/8000-28-0/8022-15-9).

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Terpineol (8000-41-7)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Terpineol (8000-41-7)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Remarques	: Ce produit contient les substances allergisantes suivantes : LAVANDULA OIL/EXTRACT (CAS n° 91722-69-9/93455-97-1/92623-76-2/90063-37-9/84776-65-8/93455-96-0/8000-28-0/8022-15-9) EUCALYPTUS GLOBULUS OIL (n°CAS: 97926-40-4/8000-48-4) TERPINEOL (CAS n° 586-81-2/8000-41-7/98-55-5/10482-56-1/138-87-4) LINALYL ACETATE (n°CAS: 115-95-7) Linalool (N° CAS : 78-70-6) CAMPHOR (CAS n° 76-22-2/464-48-2/464-49-3/21368-68-3) D-Limonène (CAS n° 5989-54-8/138-86-3/7705-14-8/5989-27-5) PINENE (n°CAS: 80-56-8/7785-70-8/127-91-3/18172-67-3)
-----------	--

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (Substance active (Biocide))	N° CAS: 68424-85-1 N° CE: 270-325-2 N° Index: 612-140-00-5	4	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE	N° CAS: 160875-66-1 N° CE: 605-233-7 N° REACH: 02-2119549160-47	0 - 3	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302
LINALOOL	N° CAS: 78-70-6 N° CE: 201-134-4 N° Index: 603-235-00-2 N° REACH: 01-2119474016-42	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Linalyl Acétate	N° CAS: 115-95-7 N° CE: 204-116-4	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Huile Essentielle de Lavandin	N° CAS: 8022-15-9 N° CE: 294-470-6	0,1 – 1	Non classé
Terpineol	N° CAS: 8000-41-7 N° CE: 232-268-1 N° REACH: 01-2119553062-49	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Camphre synthétique	N° CAS: 21368-68-3 N° CE: 244-350-4	0,1 – 1	Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 STOT SE 2, H371
Acide phosphorique substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 7664-38-2 N° CE: 231-633-2 N° Index: 015-011-00-6 N° REACH: 01-2119485924-24	< 0,50	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
Acide phosphorique	N° CAS: 7664-38-2 N° CE: 231-633-2 N° Index: 015-011-00-6 N° REACH: 01-2119485924-24	(10 ≤ C < 25) Eye Irrit. 2; H319 (10 ≤ C < 25) Skin Irrit. 2; H315 (25 ≤ C < 100) Skin Corr. 1B; H314

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Matières incompatibles : Métaux.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Suisse

- Classe de stockage (LK) : LK 8 - Matières corrosives

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Acide phosphorique (7664-38-2)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Orthophosphoric acid
IOEL TWA	1 mg/m³
IOEL STEL	2 mg/m³

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Acide phosphorique (7664-38-2)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Acide phosphorique
VME (OEL TWA)	1 mg/m ³
	0,2 ppm
VLE (OEL C/STEL)	2 mg/m ³
	0,5 ppm

Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

TGG-8u (OEL TWA)	1 mg/m ³
TGG-15min (OEL STEL)	2 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection oculaire

Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité			

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Agréable.
Seuil olfactif	: Pas disponible

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 4 – 5
Concentration de la solution de pH	: 100 %
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 0,99 – 1,01 g/cm ³
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

LINALOOL (78-70-6)

Point d'ébullition	198 – 200 °C Source: International Chemical Safety Cards
Point d'éclair	71 °C Source: HSDB
Température d'auto-inflammation	235 °C Source: International Chemical Safety Cards
Pression de vapeur	21 Pa 25°C Source: International Chemical Safety Cards

Linalyl Acétate (115-95-7)

Point d'ébullition	220 °C Atm. press.: 1013,25 hPa
Point d'éclair	85 °C Atm. press.: 1013,25 hPa
Pression de vapeur	< 1 hPa Temp.: 20 °C

Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)

Point d'ébullition	141,5 °C Atm. press.: 101,325 kPa
Point d'éclair	≈ 80 °C Atm. press.: 101325 Pa
Pression de vapeur	0,16 mm Hg Source: Episuite

Terpineol (8000-41-7)

Point d'ébullition	214 °C
Point d'éclair	≈ 88 °C Atm. press.: 1 atm
Pression de vapeur	2,6 Pa 25°C

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Acide phosphorique (7664-38-2)

DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg OECD 423
DL50 orale	1530 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	2740 mg/kg de poids corporel

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (160875-66-1)

DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg
DL50 orale	> 200 mg/kg de poids corporel

Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (68424-85-1)

DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg
DL50 orale	358 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	1560 mg/kg
DL50 voie cutanée	1100 mg/kg de poids corporel

LINALOOL (78-70-6)

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé
DL50 orale rat	3000 mg/kg Source: OECD Screening Information Data Set
DL50 orale	2790 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	≥ 2000 mg/kg Source: OECD Screening Information Data Set
DL50 voie cutanée	5610 mg/kg de poids corporel

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

LINALOOL (78-70-6)	
ETA CLP (voie orale)	3000 mg/kg de poids corporel
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé
DL50 orale rat	> 9000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 2,74 mg/l Source: SIDS
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit
Terpineol (8000-41-7)	
Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	> 4,76 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 4760 mg/l
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 4,76 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	5000 mg/m³
Camphre synthétique (21368-68-3)	
Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Nocif par inhalation.
ETA CLP (gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 4 – 5

Indications complémentaires : (selon composition)

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

LINALOOL (78-70-6)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Terpineol (8000-41-7)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Camphre synthétique (21368-68-3)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 4 – 5
Indications complémentaires	: (selon composition)
LINALOOL (78-70-6)	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Terpineol (8000-41-7)	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Camphre synthétique (21368-68-3)	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
LINALOOL (78-70-6)	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Terpineol (8000-41-7)	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Camphre synthétique (21368-68-3)	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

LINALOOL (78-70-6)	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Terpineol (8000-41-7)	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Camphre synthétique (21368-68-3)	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

LINALOOL (78-70-6)	
Cancérogénicité	Non classé
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Cancérogénicité	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
Cancérogénicité	Non classé
Terpineol (8000-41-7)	
Cancérogénicité	Non classé
Camphre synthétique (21368-68-3)	
Cancérogénicité	Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

LINALOOL (78-70-6)	
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
Toxicité pour la reproduction	Non classé
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:
Terpineol (8000-41-7)	
Toxicité pour la reproduction	Non classé

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Terpineol (8000-41-7)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	> 250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Camphre synthétique (21368-68-3)	
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Camphre synthétique (21368-68-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
LINALOOL (78-70-6)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Linalyl Acétate (115-95-7)	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	160 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Terpineol (8000-41-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
LINALOOL (78-70-6)	
Danger par aspiration	Non classé
Viscosité, cinématique	5,192 mm²/s
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Danger par aspiration	Non classé
Indications complémentaires	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
Danger par aspiration	Non classé

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Terpineol (8000-41-7)

Danger par aspiration	Non classé
-----------------------	------------

Camphre synthétique (21368-68-3)

Danger par aspiration	Non classé
-----------------------	------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acide phosphorique (7664-38-2)

CL50 - Poisson [1]	3 – 3,25 mg/l <i>Lepomis macrochirus</i>
CE50 - Crustacés [1]	29 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 100 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l

FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (160875-66-1)

CL50 - Poisson [1]	> 1 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	10 – 100 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 10 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	10 – 100 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1 mg/l

Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (68424-85-1)

CL50 - Poisson [1]	0,1 – 1 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	0,03 mg/l
CE50 - Crustacés [2]	0,01 – 0,1 mg/l <i>Daphnia Magna</i>
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,06 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	0,01 – 0,1 mg/l <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>

LINALOOL (78-70-6)

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé
CL50 - Poisson [1]	46 mg/l Source: International Uniform Chemical Information Database
CE50 - Crustacés [1]	20 mg/l Source: International Uniform Chemical Information Database

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

LINALOOL (78-70-6)	
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	20 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	88,3 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	88,3 mg/l Source: IUCLID
CE50 96h - Algues [2]	156,7 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé
CL50 - Poisson [1]	11 mg/l Test organisms (species): Cyprinus carpio
CE50 - Crustacés [1]	59 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	13,1 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 96h - Algues [1]	0,437 mg/l Source: EPISUITE
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé
CL50 - Poisson [1]	2,165 mg/l Source: ECOSAR
CE50 96h - Algues [1]	5,232 mg/l Source: ECOSAR
Terpineol (8000-41-7)	
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé
CL50 - Poisson [1]	62 – 80 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	73 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	73 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	68 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	≈ 68 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	≈ 17 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	5,069 mg/l Source: ECOSAR
NOEC (aigu)	311 mg/kg ver de terre
Camphre synthétique (21368-68-3)	
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Camphre synthétique (21368-68-3)	
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

B90020 - NETTOYANT SOL PARFUM SOUFLE DE LAVANDE- 3D SOL	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Acide phosphorique (7664-38-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (160875-66-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (68424-85-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
LINALOOL (78-70-6)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Terpineol (8000-41-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Camphre synthétique (21368-68-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide phosphorique (7664-38-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,77
Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (68424-85-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	< 3
LINALOOL (78-70-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,97 Source: International Chemical Safety Cards
Linalyl Acétate (115-95-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,93 Source: NLM;ChemIDPlus
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,97 Source: Episuite

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Terpineol (8000-41-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3
--	---

12.4. Mobilité dans le sol

LINALOOL (78-70-6)

Mobilité dans le sol	76 Source: HSDB
----------------------	-----------------

Linalyl Acétate (115-95-7)

Mobilité dans le sol	432,4 Source: EPISUITE
----------------------	------------------------

Huile Essentielle de Lavandin (8022-15-9)

Mobilité dans le sol	143,4 Source: EPISUITE
----------------------	------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Terpineol (8000-41-7)
---	-----------------------

Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Terpineol (8000-41-7)
--	-----------------------

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Linalyl Acétate (115-95-7)

Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
---------------------	---------------------------------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport				
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (-)	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
9	9	9	9	9
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui N° FS (Feu): F-A N° FS (Déversement): S-F	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

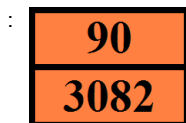
Code de classification (ADR)	: M6
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 90

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Panneaux oranges



Code de restriction en tunnels (ADR)

: -

Code EAC

: •3Z

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: LP01, P001
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
Catégorie de chargement (IMDG)	: A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 450L
Dispositions spéciales (IATA)	: A97, A158, A197, A215
Code ERG (IATA)	: 9L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: M6
Dispositions spéciales (ADN)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: M6
Dispositions spéciales (RID)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBV
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	: CW13, CW31

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Colis express (RID) : CE8
Numéro d'identification du danger (RID) : 90

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	Applicable sur
3(b)	B90020 - NETTOYANT SOL PARFUM SOUFLE DE LAVANDE- 3D SOL ; Acide phosphorique ; FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE ; Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride ; LINALOOL
3(c)	B90020 - NETTOYANT SOL PARFUM SOUFLE DE LAVANDE- 3D SOL ; Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Règlement sur les biocides (UE 528/2012)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des produits biocides (Règlement UE 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides)

Type de produit (Biocide) : 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux, 4 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro d'autorisation : 86289

Contient : Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (4 % (pourcentage)); Ethanol (0.5 % (pourcentage))

Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

Étiquetage du contenu	
Composant	%
agents de surface non ioniques, agents de surface cationiques	<5%
parfums	

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

LINALOOL

Fragrances allergisantes > 0,01%:

LINALOOL

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

Allemagne

Restrictions professionnelles	: Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG). Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).
Classe de danger pour l'eau (WGK)	: WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride ,Ethanol sont listés
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	: Ethanol est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid	: Ethanol est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling	: Ethanol est listé

Danemark

Règlementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
-------------------------------------	---

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pologne

Réglementations nationales polonaises

: Loi du 25 février 2011 sur les substances chimiques et leurs mélanges (J.O. L n° 63, article 322 tel que modifié ; texte consolidé J.O. L 2019, article 1225)
Loi du 14 décembre 2012 sur les déchets (J.O. L 2013, article 322, tel que modifié ; texte consolidé J.O. L 2020, article 797)
L'annonce du Maréchal du Sejm de la République de Pologne du 19 octobre 2016 concernant l'annonce du texte consolidé de l'arrêt sur la gestion des emballages et des déchets d'emballages (J.O. L 2016, point 1863 tel que modifié)
Décret du ministre de l'Environnement du 14 décembre 2014 sur le catalogue des déchets (J.O. L 2014, point 1923)
Loi du 19 août 2011 sur le transport de marchandises dangereuses (J.O. L 2011 n° 227, point 1367 tel que modifié ; texte consolidé J.O. L 2020, point 154).
Règlement du ministre de la Famille, du Travail et de la Politique sociale du 12 juin 2018 sur la concentration et l'intensité maximales admissibles des agents nocifs pour la santé sur le lieu de travail (J.O. L poste 1286 tel que modifié).
L'annonce du ministre de la Santé du 9 septembre 2016 concernant l'annonce du texte consolidé de l'arrêt du ministre de la Santé du 30 décembre 2004 sur la santé et la sécurité au travail en lien avec l'exposition aux agents chimiques au travail (J.O. L du 16 septembre 2016, point 1488)
Règlement du ministère de la Santé du 2 février 2011 sur les essais et mesures des agents dangereux pour la santé sur le lieu de travail (J.O. L n° 33, article 166, tel que modifié)
Règlement du ministre de l'Environnement du 9 décembre 2003 sur les substances particulièrement dangereuses pour l'environnement (J.O. L 217, point 2141)
Accord ADR : Déclaration du gouvernement du 13 mars 2023 relative à l'entrée en vigueur des amendements aux annexes A et B de l'accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), signé à Genève le 30 septembre 1957 (J. o. L. 2023, point 891)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ACGIH	Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
CSA	Évaluation de la sécurité chimique
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:

PE	Perturbateur endocrinien
EN	Norme européenne
CED	Catalogue européen des déchets
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
Log Kow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)
Log Pow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)
MAK	maximum workplace concentration
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
OSHA	Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI	Équipements de protection individuelle
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
FT	Fonction technique
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
TWA	Moyenne pondérée en temps
COV	Composés organiques volatiles
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
UFI	Identifiant unique de formulation

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1

DETERGENT DESINFECTANT PARFUMANT sols Souffle de lavande

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	CAMPHOR (CAS n° 76-22-2/464-48-2/464-49-3/21368-68-3)
EUH208	Contient LINALOOL(78-70-6). Peut produire une réaction allergique.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Flam. Liq. Non classé		Jugement d'experts
Met. Corr. 1	H290	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.